

ASSEMBLEE NATIONALE

12 avril 2005

RÉGULATION DES ACTIVITÉS POSTALES
(Deuxième lecture) - (n° 2157)

AMENDEMENT

N° 185

présenté par
M. Daniel PAUL
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE PREMIER

Supprimer le 4° de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'opposer à la mise à mal du principe de péréquation tarifaire.